DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

_____

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

_____

Convocation transmise par voie électronique le 6 décembre 2024
Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2024

L'**AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **DOUZE** du mois de **DECEMBRE** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N° 24-323

CULTURE
SITE PABLO PICASSO
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE
APPROBATION DU NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT
SUITE AU RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT MINISTÉRIEL
POUR UNE DUREE DE 5 ANS

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, M. Henri **CAMBESSEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**, Mmes Nathalie **LEFEBVRE**, Sophie **DEGIOANNI**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, MM. Roger **CAMOIN**, Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoints au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA,** Adjoints de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Chantal **HABASTIDA**, MM. Christian **DEPREZ**, Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Mme Sigolène **VINSON**, MM. Frédéric **GRIMAUD**, Thierry **BOISSIN**, Mme Joëlle **COULOMB**, MM. Jean-Luc **DI MARIA**, Charles **LINARES**, Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Camille **DI FOLCO**
Mme Anne-Marie **SUDRY**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Charlette **BENARD**
Mme Valérie **BAQUÉ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Marceline **ZEPHIR**
M. Pierre **DHARREVILLE**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Jean-Pascal **BADJI**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale- Pouvoir donné à Mme Sigolène **VINSON**
Mme Laëtitia **SABATIER**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Marc **VILLANUEVA**
Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSEDES**

ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :

M. Franck **FERRARO**, Mmes Carole **CAHAGNE**, Christiane **VILLECOURT**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Roger CAMOIN**, **Adjoint au Maire,** a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20241212-CM24_34722-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Chaîne d'intégrité du document : C9 F7 C8 10 8A D0 A0 0C 08 D7 33 FF E6 6D A4 2F
Publié le : 20/12/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/498426

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
BP 60101 - 13692 MARTIGUES cedex - Tél. : 04.42.44.33.33 - Télécopie : 04.42.42.10.50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

Dans le cadre de l'obtention d'un nouvel agrément ministériel, le Site Pablo PICASSO - Conservatoire de Musique et de Danse se propose d'établir un nouveau projet d'établissement pour une période de 5 ans, destiné à structurer et développer son rôle en tant qu'établissement d'enseignement artistique et centre artistique et culturel de proximité pour la population du Pays de Martigues. Ce projet vise à consolider l'engagement de la Collectivité dans l'enseignement artistique, en prenant en compte les spécificités sociologiques, économiques et culturelles de la collectivité.

Objectifs Stratégiques

Le projet d'établissement se fixe plusieurs objectifs pour renforcer l'attractivité et l'impact du Site Pablo PICASSO :

- ***Engagement des jeunes** : Inciter les adolescents et jeunes adultes à fréquenter le site en diversifiant les offres culturelles adaptées à ce public.*
- ***Partenariat avec les maisons de quartier** : Faciliter et fluidifier les collaborations pour un meilleur ancrage territorial.*
- ***Développement Durable** : Intégrer des pratiques écoresponsables dans l'aménagement et la gestion du site.*
- ***Accessibilité numérique** : Améliorer la visibilité en ligne du Site Pablo PICASSO et rendre les informations plus accessibles, développement du numérique pour tous les usagers.*
- ***Promotion de la diversité culturelle** : Accueillir une variété de cultures artistiques, contribuant ainsi à un environnement plus inclusif et riche.*

Engagement Artistique et Culturel

Le Site Pablo PICASSO se positionne comme un lieu de création et de diffusion artistique en accueillant :

- *Nouvelles expositions artistiques : Ouverture à des projets d'exposition, permettant d'enrichir l'offre culturelle locale.*
- *Diversification des pratiques artistiques : Introduction de disciplines telles que le théâtre, le cirque, et la musique de création.*
- *Accueil d'artistes variés : Invitations à des artistes de domaines divers pour stimuler l'innovation et l'échange artistique.*
- *Soutien aux associations : Ouverture à de nouvelles associations culturelles, favorisant ainsi la diversité des pratiques artistiques amateurs.*

Résultats attendus

Les retombées escomptées du projet incluent :

- *un dialogue renforcé avec les partenaires : Amélioration des échanges et de la coordination avec les acteurs culturels et institutionnels.*
- *une ouverture et un rayonnement extérieur : Meilleure lisibilité et attractivité du site auprès de publics variés, y compris au-delà de la région.*
- *un développement de pratiques transversales : Encouragement à des projets interdisciplinaires, favorisant l'innovation et la collaboration.*
- *une amélioration des services aux usagers : Accueil plus efficace et concerté, en réponse aux besoins des publics locaux.*
- *un soutien accru aux pratiques amateurs : Meilleur encadrement des activités artistiques amateurs, notamment par le biais de collaborations renforcées.*

Chaîne d'intégrité du document : C9 F7 C8 10 8A D0 A0 0C 08 D7 33 FF E6 6D A4 2F
Publié le : 20/12/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/498426

Le projet d'établissement est accompagné d'un règlement intérieur et d'un règlement des études, indispensables pour le classement du Site Pablo PICASSO comme Conservatoire à Rayonnement Communal Musique-Danse. Ces documents cadrent les actions de l'établissement et son fonctionnement pour en faire un lieu dynamique et performant.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L. 216-2,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et notamment son article 7,

Vu le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (SNOP), paru au Bulletin Officiel Hors-Série n° 5 du Ministère de la Culture le 18 septembre 2023,

Vu la délibération n°24-322 du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 portant approbation de la demande de renouvellement du classement du Site Pablo PICASSO en Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique et de Danse, auprès du Ministère de la Culture, à compter de l'année 2025,

Vu le nouveau Projet d'Établissement du Site "Pablo PICASSO "- Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique et de Danse, établi pour une durée de 5 ans,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville de Toutes les Égalités" en date du 27 novembre 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 4 décembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité :

- ***A approuver le Projet d'Établissement du Site "Pablo PICASSO "- Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique et de Danse, garant de l'identité artistique et culturelle de la Commune de Martigues, établi pour une durée de 5 ans et tel qu'il figure en annexe.***

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Chaîne d'intégrité du document : C9 F7 C8 10 8A D0 A0 0C 08 D7 33 FF E6 6D A4 2F
Publié le : 20/12/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/498426
Page 3/4

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Maire
Gaby CHARROUX

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20241212-CM24_34722-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Chaîne d'intégrité du document : C9 F7 C8 10 8A D0 A0 0C 08 D7 33 FF E6 6D A4 2F
Publié le : 20/12/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/498426